

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 24 février 2020  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 24 février 2020  
Salle du conseil de l'hôtel de Ville  
Édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Puzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :**

M. J r me Normand et M. Marvin Rotrand.

**ABSENCES SANS MOTIFS AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :**

Mme Manon Barbe et M. Jean-Fran ois Parenteau.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR    L'ARTICLE 65.01 :**

M. J r me Normand, M. Marvin Rotrand et M. Richard Ryan.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR    L'ARTICLE 65.01 :**

Mme Manon Barbe et M. Jean-Fran ois Parenteau.

**AUTRES PR SENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral  
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Michel Turcotte, Analyste-r dacteur  
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

---

Avant de débiter, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé.

Avant d'observer une minute de silence, Mme Wong désire dédier ce moment de recueillement en l'honneur de M. Marc Desrochers, menuisier d'installation au Biodôme. M. Desrochers est décédé sur son lieu de travail, à la fin de sa journée, le 22 janvier dernier. Mme Wong mentionne que Marc Desrochers était un employé très apprécié pour son professionnalisme et son dévouement. Il travaillait sur un grand projet qui lui tenait à cœur, la migration du Biodôme, un musée auquel il était particulièrement attaché.

La présidente du conseil présente, au nom de la Ville de Montréal, ses sincères condoléances à la famille, aux proches et aux collègues de M. Desrochers. Elle demande aux membres du conseil de se recueillir.

Ensuite, la présidente invite les membres à prendre place et déclare la séance ouverte.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 12 février la « Journée internationale des enfants soldats », le 18 février la « Journée internationale du patrimoine canadien » et le 21 février la « Journée internationale des guides touristiques ». La présidente du conseil profite de l'occasion pour saluer le travail des guides de l'hôtel de ville.

La présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de février des conseillères et conseillers, soient : M. Francesco Miele, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Nathalie Goulet, M. Benoit Dorais, Mme Marie-Josée Parent et M. Éric Alan Caldwell.

En terminant, Mme Wong souhaite une excellente session à toutes et à tous.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Demande que l'application du Règlement relatif au stationnement dans l'arrondissement d'Outremont soit suspendu à la suite de nombreuses préoccupations soulevées par diverses clientèles / Aimerais que les élus locaux fassent marche arrière dans ce dossier
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato) (M. Alex Norris)	Est-ce que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise un logiciel de reconnaissance faciale, dans l'affirmative, de quelle manière et depuis quand ? / Où en sont les travaux de la Commission de la sécurité publique à ce sujet ?
M. Abdelhaq Sari	Mme Rosannie Filato	Fermeture du poste de quartier 11 du Service de police de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Depuis quand la décision est-elle prise ? / Aimerais des justifications au regard de cet enjeu

M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante	Projet de loi 40 - remboursement du coût des terrains par le gouvernement du Québec / Souhaite qu'il y ait des représentations auprès des instances provinciales afin que toutes les particularités montréalaises soient prises en compte
M. Giuliana Fumagalli	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Projet de passage à niveau (avenue Ogilvy et rue De Castelnau Ouest) pour désenclaver ce secteur et permettre le passage d'une piste cyclable / Souhaite connaître l'échéancier afin que ce projet puisse se réaliser le plus rapidement possible
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) (M. Sylvain Ouellet)	Comment expliquer la hausse du coût des vignettes dans plusieurs arrondissements ? / Est-ce que cette mesure s'appuie sur un constat de réduction des GES?
Mme Sue Montgomery	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Fermeture du poste de quartier 11 du Service de police de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Aimerait une consultation publique sur cet enjeu

---

À 13 h 35,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

---

Mme Sue Montgomery (suite)	Mme Valérie Plante (M. Christian Arsenault)	Fermeture du poste de quartier 11 du Service de police de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Réitère sa question à l'effet de tenir une consultation publique
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	Objectif de ponctualit� des autobus de la Soci�t� de transport de Montr�al (STM) – Aimerait savoir de quelle mani�re la STM peut atteindre son objectif / Souhaite que des solutions permanentes soient mises de l'avant compte tenu de l'omnipr�sence des chantiers, des conditions hivernales, etc.
M. Benoit Langevin	Mme Val�rie Plante (Mme Nathalie Goulet)	D�placement des citoyens � mobilit� r�duite durant l'hiver – Souhaite que l'Administration r�vise les fa�ons de faire en vigueur / Aimerait que les prochains contrats de d�neigement incluent le d�neigement des bateaux-pav�s et des d�barcad�res
M. Francesco Miele	Mme Val�rie Plante (M. Benoit Dorais)	Rebuts Solides Canadiens sous la protection de la <i>Loi sur les arrangements avec les cr�anciers des compagnies</i> – Quel est le plan d'action d'ici 2025 en ce qui a trait aux centres de tri et de recyclage ? / Est-ce que l'Administration va privil�gier l'adjudication de contrats de gr� � gr� ?

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 51.

---

La présidente cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

---

À 13 h 51, le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil d'une modification qu'il proposera à la séquence de l'ordre du jour, à savoir : d'étudier les articles 15.02 et 51.02 à 20 h 30, immédiatement après la période de questions du public, en raison de la présence d'invités à ce moment-là.

---

**CM20 0094**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 février 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les articles 8.02 et 15.03.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CM20 0095**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 février 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020;
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020;
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020.

---

#### **5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

Aucune résolution n'est déposée.

---

#### **6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

##### **Par M. Robert Beaudry**

- Réponse écrite à M. Dimitrios (Jim) Beis aux questions concernant l'article 20.07 du conseil municipal du 27 janvier 2020.

---

#### **7 - Dépôt**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020.

---

#### **CM20 0096**

##### **Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1198683001

---

**CM20 0097**

**Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1197220027

---

**CM20 0098**

**Bilan annuel 2019 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2019 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1207009001

---

**CM20 0099**

**Bilan annuel 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.05 1202504001

---

**CM20 0100**

**Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.06 1198735001

---

**CM20 0101**

**Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.07 1194281054

---

**CM20 0102**

**Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08 1207413001

---

**CM20 0103**

**Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.09 1208722001

---

**CM20 0104**

**Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.10 1196071004

---

**CM20 0105**

**Dépôt du Bilan en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements en vertu du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), et ce, pour la période du 20 août 2018 au 31 décembre 2019**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements en vertu du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), et ce, pour la période du 20 août 2018 au 31 décembre 2019, et le conseil en prend acte.

07.11 1198726001

---

## 8 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

### CM20 0106

#### **Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2019 »**

M. François Limoges, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2019 », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

À 14 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel, et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

---

Le débat se poursuit.

---

08.01

---

### CM20 0107

#### **Ajout - Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Consultation publique sur le contrôle des circulaires. Rapport et recommandations »**

M. Francesco Miele, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Consultation publique sur le contrôle des circulaires. Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

À 14 h 07, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

08.02

---

## 11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

---

## 15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

### CM20 0108

#### Déclaration pour souligner la Journée internationale des femmes 2020

Attendu que la Journée internationale des femmes se tiendra le 8 mars et aura pour thème : Je suis de la Génération Égalité : Levez-vous pour les droits des femmes;

Attendu que l'année 2020 marquera le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Adopté en 1995 lors de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, en Chine, le Programme d'action de Beijing est considéré comme la feuille de route la plus progressiste en matière d'autonomisation des femmes et des filles partout dans le monde;

Attendu que 2020 devrait être une année charnière dans la promotion de l'égalité des sexes dans le monde, puisque la communauté internationale évaluera à ce moment-là les progrès réalisés en faveur des droits des femmes depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing;

Attendu que pour atteindre l'égalité des sexes, la violence faite aux femmes et aux filles devra être combattue avec ardeur;

Attendu que le dictionnaire Le Petit Robert a fait de « féminicide » son mot de l'année 2019, ce qui reflète une prise de conscience collective importante alors que la violence faite aux femmes et aux filles continue d'être un fléau;

Attendu que près du tiers des victimes d'homicides au Canada, en 2015, étaient des femmes et que la moitié d'entre elles ont été tuées par un partenaire intime ou un époux, selon les données de Statistique Canada;

Attendu que, selon un rapport publié le 6 décembre 2019 par l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation, 118 femmes et filles ont été tuées en 2019 au Canada, ce qui signifie qu'il y a eu un meurtre de femme à chaque trois jours, en moyenne;

Attendu que les femmes sont encore aujourd'hui plus à risque d'être victimes d'un homicide conjugal. En 2015, le taux de femmes victimes d'homicide conjugal était de 45 pour 1 million - un taux plus de 5 fois plus élevé que le taux d'hommes victimes d'homicide conjugal, selon Statistique Canada;

Attendu que la grande région de Montréal a été la scène de quatre féminicides au cours des derniers mois. Ainsi, Vanessa Primeau, 23 ans, a vraisemblablement été assassinée dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le 23 janvier 2020. Ce dossier n'a toujours pas été résolu par les autorités policières. Jaël Cantin, 33 ans et mère de six enfants, a été tuée le 16 janvier 2020. Son conjoint a été accusé du meurtre. Astrid Declerck, 48 ans et mère de deux enfants, a été tuée le jour de Noël 2019. Son mari s'est ensuite enlevé la vie. Dahia Khellaf, 43 ans, et ses deux garçons, de 2 et 4 ans, ont été tués le 4 décembre 2019. Son mari et le père des enfants s'est ensuite enlevé la vie;

Attendu que dans le district de Montréal uniquement, 4016 dossiers ont été ouverts en 2018 par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) en matière de violence conjugale;

Attendu que plus de 87 000 femmes ont été tuées de manière intentionnelle en 2017 à travers le monde, selon les chiffres de l'ONU;

Attendu que 38 % des meurtres de femmes sont le fait de leur partenaire intime masculin, selon les données de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) publiées en 2017;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne la Journée internationale des femmes, le 8 mars;
- 2 - condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles, qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine et qui nuit à l'atteinte de l'égalité des sexes;
- 3 - favorise les initiatives en matière de conciliation travail-famille, d'accessibilité, d'inclusion et de soutien aux groupes et aux refuges dédiés aux femmes sur son territoire afin de favoriser la participation des femmes dans toutes les sphères de la vie montréalaise, d'assurer leur sécurité, et d'ainsi travailler à l'atteinte de l'égalité des sexes.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante et à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La mairesse de Montréal et la leader de l'opposition officielle prennent à tour de rôle la parole pour souligner tout le travail accompli par les femmes au cours des dernières années sur les plans social, politique, économique, sportif et culturel, tout en déplorant le fait que la violence envers les femmes est encore d'actualité au 21<sup>e</sup> siècle.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et la leader de l'opposition officielle pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

## CM20 0109

### **Ajout - Déclaration visant à souligner l'apport extraordinaire de M. Jacques Ménard à la vitalité de la Ville de Montréal**

Attendu que le 4 février 2020, Jacques Ménard, ex-président de BMO Groupe financier, Québec, est décédé à l'âge de 74 ans;

Attendu que Jacques Ménard a présidé ou siégé sur de nombreux conseil d'administration dont certaines institutions montréalaises : Montréal International, la Bourse de Montréal, l'Orchestre symphonique de Montréal, les Expos de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain;

Attendu qu'il a également été un grand philanthrope, ayant créé le Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires et coprésidé la campagne de financement de Grandir en santé de la Fondation CHU Sainte-Justine;

Attendu que Jacques Ménard est à l'origine de l'étude « Créer un nouvel élan à Montréal », parue en février 2014, qui a eu une influence considérable sur la relance économique de Montréal et sur les efforts ayant mené à l'obtention du statut de métropole;

Attendu que c'est à l'initiative de Jacques Ménard que le projet « Je vois Montréal » a vu le jour, permettant à 180 projets économiques d'aller de l'avant;

Attendu que Jacques Ménard a été nommé Chancelier émérite de l'Université Concordia et reçu la médaille d'honneur de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal en 2012;

Attendu qu'il détenait les titres de compagnon de l'Ordre du Canada, de Grand Officier de l'Ordre national du Québec et de commandeur de l'Ordre de Montréal;

Il est proposé par Mme Valérie Plante  
M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa  
M. Richard Deschamps

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - prenne acte du décès de Jacques Ménard et souligne son apport extraordinaire à l'économie et au tissu social de Montréal;
- 2 - s'engage à nommer, dans un délai raisonnable, un lieu, un bâtiment ou une infrastructure au nom de Jacques Ménard.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et aux conseillers Alan DeSousa et Richard Deschamps.

La mairesse de Montréal fait la lecture de la déclaration. Elle rappelle la passion de M. Ménard pour Montréal, ce qui a eu un impact majeur sur la vitalité de la métropole.

Le chef de l'opposition officiel, M. Lionel Perez, prend à son tour la parole et fait mention des valeurs d'intégrité et de dévouement qui caractérisaient M. Ménard. Il offre ses condoléances à la famille.

M. DeSousa enchaîne en faisant état de l'attachement particulier que M. Ménard a démontré envers la cause de la persévérance scolaire. M. DeSousa souligne également son leadership dans le projet « Je vois Montréal » et termine en mentionnant qu'il appréciait son calme, ses nombreuses compétences et son altruisme.

Puis, le conseiller Deschamps relate l'implication de M. Ménard auprès des jeunes, et ce, pendant de nombreuses années; il précise qu'il était facile d'approche présentant de grandes qualités de coeur et valorisant la contribution d'autrui. Il offre également ses condoléances à la famille et aux proches.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal, le chef de l'opposition officielle et les conseillers DeSousa et Deschamps pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

À 14 h 34, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM20 0110

**Exercer la première option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 \$ à 548 812,28 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 \$ à 548 812,28 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197157014  
80.01 (20.01)

---

#### **CM20 0111**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 \$, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 \$ à 537 738,08 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 \$, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 \$ à 537 738,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197675001  
80.01 (20.02)

---

#### **CM20 0112**

**Accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ au Printemps numérique pour la mise en place de leur Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements Intersection par année pour les mêmes périodes / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximale de 500 000 \$ à l'organisme Printemps numérique, pour la mise en place de la Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements « Intersection » par année pour les mêmes périodes;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197953001  
80.01 (20.03)

---

**CM20 0113**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 515 000 \$ à Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité, pour une durée de trois ans, soit pour les années 2020 à 2022 afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de trois volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 515 000 \$ au Réseau de la coopération du travail du Québec, coopérative de solidarité, afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de 3 volets de son plan d'action pour les années 2020 à 2022, pour une période de 3 ans, se terminant le 31 décembre 2022;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195008002  
80.01 (20.04)

---

**Article 80.01 (20.05)**

**Accorder un contrat à Bauval CMM pour la réception et le traitement du roc, du béton et de l'asphalte en provenance des sept écocentres, pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 948 170 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17873 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Bauval CMM, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception et le traitement du roc, du béton et de l'asphalte en provenance des sept écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 948 170 \$, taxes et indexations incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17873 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes et indexations incluses)
Bauval CMM	1	80 990 \$
Bauval CMM	2	90 889 \$
Bauval CMM	3	141 403 \$
Bauval CMM	4	114 177 \$
Bauval CMM	5	188 830 \$
Bauval CMM	6	131 204 \$
Bauval CMM	7	200 676 \$
<b>TOTAL</b>		<b>948 170 \$</b>

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 14 h 40, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement des membres du conseil, reporte l'adoption de l'article sous étude à une phase ultérieure, afin de permettre au conseiller Jean-François Parenteau, responsable du dossier au comité exécutif, qui n'est pas présent dans la salle du conseil, de répondre aux questions soulevées par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

---

À 14 h 41, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement des membres du conseil, reporte aussi l'adoption de l'article 80.01 (20.06) à une phase ultérieure, afin de permettre au conseiller Jean-François Parenteau, responsable du dossier au comité exécutif, qui n'est pas présent dans la salle du conseil, de répondre aux questions soulevées par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.07) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0114**

**Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT Québec pour la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une période de 60 mois - Appel d'offres public 19-17957 (3 soum.) - Montant estimé de l'entente : 1 999 198,52 \$, taxes et contingences incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Toromont CAT Québec, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une somme maximale de 1 738 433,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17957;
- 2- d'autoriser une dépense de 260 765,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1204087002  
80.01 (20.07)

---

#### **CM20 0115**

**Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, fournisseur unique, pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Centre expertise plateformes et infrastructures à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1206871001  
80.01 (20.08)

---

**CM20 0116**

**Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, fournisseur unique, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Centre d'expertise, plateformes et infrastructures à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198410004  
80.01 (20.09)

---

**CM20 0117**

**Conclure des ententes-cadres avec Fortier Auto Montréal Itée (lot 1), Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée (lot 2) et Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 3), d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler - Appel d'offres 18-17086 (2 soum., lots 1 et 3) et (un seul soum., lot 2) - Montant estimé des ententes : 1 117 557 \$ pour le lot 1, 367 920 \$ pour le lot 2 et 747 337,50 \$ pour le lot 3, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture sur demande de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les lots 1 et 3 et au seul soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17086 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Fortier Auto Montréal Itée	Lot 1 Pièces de véhicules authentiques de marque Ford	1 117 557 \$
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	Lot 2 Pièces de véhicules authentiques de marque GM	367 920 \$
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	Lot 3 Pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler	747 337,50 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1204922001  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CM20 0118

**Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), pour une durée de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ - Montant estimé de l'entente : 9 369 370,10 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, conformément aux dispositions de la loi, d'une durée de deux ans, par laquelle le Centre de services partagés du Québec s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services cellulaires (voix et transmission de données), pour une somme maximale de 9 369 370,10 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 14 janvier 2015;
- 2- d'autoriser le Directeur du service du Centre d'expertise - Espace de travail, du Service des technologies de l'information, à signer tous les documents reliés à cette entente;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités administrative et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1195243005  
80.01 (20.11)

---

#### **CM20 0119**

**Résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc. pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268) / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 \$, taxes exclues, à titre de compensation des coûts engagés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268);
- 2- d'autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 \$, taxes incluses, à Roxboro Excavation inc., pour couvrir les coûts relatifs aux biens acquis, aux travaux réalisés ainsi que pour les dommages et intérêts relatifs à la résiliation complète du contrat, tel que déterminé en fonction du solde contractuel conformément à l'article 4.5.2.2. du cahier des clauses administratives générales du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197631001  
80.01 (20.12)

---

#### **CM20 0120**

**Approuver un projet d'addenda No1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder un soutien financier maximal de 860 000 \$, majorant ainsi le montant total de 400 000 \$ à 1 260 000 \$ (CG18 0547), pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda N° 1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder un soutien financier maximal de 860 000 \$, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 400 000 \$ à 1 260 000 \$, pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197952003  
80.01 (20.13)

---

#### **CM20 0121**

##### **Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à La Pépinière | Espaces Collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives, pour la période 2020-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à La Pépinière | Espaces collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives, pour la période 2020-2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197896007  
80.01 (20.14)

---

#### **CM20 0122**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les firmes Englobe Corp. et SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Montant estimé des ententes : 4 763 379,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17816 (7 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 48 mois, avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17816;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	2 547 735,62 \$	1
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	2 215 644,13 \$	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1193855003  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CM20 0123

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest et le boulevard Saint-Laurent ainsi que dans la rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 56 376 000 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10247 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 56 376 000 \$, taxes, contingences et incidents incluses, pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie dans les rue Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest et le boulevard Saint-Laurent, ainsi que dans la rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;

- 3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 48 600 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 247;
- 4 - d'autoriser un montant de 4 860 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'autoriser un montant de 2 916 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1197976002  
80.01 (20.16)

---

## CM20 0124

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Loïselle inc. pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame - Dépense totale de 25 895 606,80 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 412410 (5 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 563 542,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 412410 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 169 404,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 162 659,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 \$ + contingences : 12 430,12 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 \$ + contingences : 362,06 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1197231074  
80.01 (20.17)

---

**CM20 0125**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Loisselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 51 536 400 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10274 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loisselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 42 947 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10274;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 442 050 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 147 350 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1198148001  
80.01 (20.18)

---

**CM20 0126**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la phase 1 des travaux de mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10329 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de la phase 1 des travaux de mise à niveau de la station de pompage Vincent d'Indy, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 912 276,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10329;

- 3 - d'autoriser une dépense de 704 209,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 234 736,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1196019001  
80.01 (20.19)

---

## CM20 0127

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Loisselle inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 23 176 848,45 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 452820 (4 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Loisselle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 867 999,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452820;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 512 266,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 796 582,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1197231078  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.23) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM20 0128

**Accorder des contrats pour les lots 1 et 2 à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres, pour les années 2020 à 2023 - Dépense totale de 2 039 574,59 \$ taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17976 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, les contrats pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour la période 2020-2023, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17976;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Lot
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	689 315,37 \$	2020-2023	584	1
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	942 344,30 \$	2020-2023	867	2

- 2- d'autoriser un montant de 163 165,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser un montant de 244 748,95 \$, taxes incluses, à titre de variations de quantités;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CM20 0129**

**Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15506 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Ascenseurs Maxi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 763 716,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15506;
- 2 - d'autoriser une dépense de 352 743,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 423 291,96 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206810001  
80.01 (20.22)

---

**CM20 0130**

**Accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207598001  
80.01 (20.23)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM20 0131

#### **Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines reliant les postes Bélanger et Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines reliant les postes Bélanger et Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1198199005  
80.01 (30.01)

---

#### CM20 0132

#### **Autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

1190029006  
80.01 (30.02)

**CM20 0133****Entériner le paiement de 3 776 025,54 \$ à la suite à la décision de M<sup>e</sup> Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal inc.**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'entériner le paiement d'une somme de 3 776 025,54 \$ à la suite de la décision de M<sup>e</sup> Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017, déposé par l'Association des pompiers de Montréal inc.

Adopté à l'unanimité.

1207839001  
80.01 (30.03)

---

**CM20 0134****Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2020**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2020 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380).

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948).

**Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Projet de Politique montréalaise pour l'action communautaire;
- Analyse des modèles en place dans d'autres villes qui offrent le droit de vote à des résident.e.s permanent.e.s.(mandat confié par le comité exécutif, dans sa réponse à la recommandation 5 de l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CiM) portant sur la participation des Montréalais.es issu.es de la diversité à la vie municipale) (CE19 1449);
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268).

**Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Étude du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (CG19 0486);
- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017).

**Commission sur l'examen des contrats**

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082);
- De concert avec le Bureau de l'inspecteur général (BIG), revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082) et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115).

**Commission sur les finances et l'administration**

- Consultations prébudgétaires 2021;
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019;
- Budgets de fonctionnement 2021 et Programme triennal d'immobilisations 2021-2023;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290);

**Commission sur l'inspecteur général**

- Étude des rapports de l'inspectrice générale.

**Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal**

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement.

**Commission de la sécurité publique**

- Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens (CM19 0947);
- Rapport des activités 2019 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);
- Bilan de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal à faire face à un sinistre (SIM);
- Rapport annuel 2019 du SPVM;
- Bilan annuel des actions prises en matière de lutte contre le profilage raciale et sociale;
- Présentation de la nouvelle politique en matière d'interpellation du SPVM;
- Présentation du Rapport d'événement et de rétroaction. Inondations 2019.

**Commission sur le transport et les travaux publics**

- Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable;
- Augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (CM19 0475).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

**CM20 0135**

**Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) - Du Chainage REM : 202+300 à 202+630**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre de non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28), de manière conditionnelle à la réception d'un deuxième avis pour les piles P20 et P27 - Du chaînage REM : 202+300 à 202+630;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection de manière conditionnelle pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1207211011  
80.01 (30.05)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) et 80.01 (30.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM20 0136**

**Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM : 203+038 à 203+300 - secteur Bridge/Bonaventure**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 203+038 à 203+300, du secteur Bridge/Bonaventure en incluant la condition que le drainage au droit de la pile 41 soit retiré du secteur du cimetière des Irlandais ainsi que les modifications à la topographie du lieu longeant la rue Bridge;

- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection de manière conditionnelle pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1207211001  
80.01 (30.06)

---

#### **CM20 0137**

**Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63: P44-P46) - Du chaînage REM : 203+296.4 à 230+384.9**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal - (A63: P44-P46) - Du chaînage REM: 203+296.4 à 230+384.9;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1207211013  
80.01 (30.07)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### **CM20 0138**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1196860003  
80.01 (42.01)

---

#### **CM20 0139**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1198168008  
80.01 (42.02)

---

#### **CM20 0140**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1193438034  
80.01 (42.03)

---

**CM20 0141**

**Approuver un projet d'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau (CG17 0122);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193012001  
80.01 (50.01)

---

**CM20 0142**

**Nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement du district Marie-Clara, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement du district Marie-Clara, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

1197408004  
80.01 (51.01)

---

**CM20 0143****Nomination de madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1205330001  
80.01 (51.02)

---

**CM20 0144****Nominations aux commissions permanentes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Christine Gosselin à titre de membre à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de Mme Micheline Rouleau;
- Mme Stephanie Watt à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de Mme Sue Montgomery;
- M. Jérôme Normand à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. Luc Gagnon;
- Mme Lisa Christensen à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de M. François W. Croteau;

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.03)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**Article 20.01**

**Exercer l'option de prolongation pour une période de 8 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 novembre 2020 et autoriser une dépense additionnelle de 2 064 067,33 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, dans le cadre des contrats accordés à Services d'entretien Alphanet inc. et GDI Services (Québec) S.E.C (CM18 0394) majorant ainsi le montant total des contrats de 4 396 317,47 \$ à 6 460 384,80 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020 par sa résolution CE20 0129;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 064 067,33 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de 8 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 novembre 2020, dans le cadre des contrats accordés à Services d'entretien Alphanet inc. et GDI Services (Québec) S.E.C (CM18 0394) majorant ainsi le montant total des contrats de 4 396 317,47 \$ à 6 460 384,80 \$, taxes incluses;

<u>Firmes</u>	<u>Arrondissements</u>	<u>Montants</u> (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Ville-Marie	841 807,85 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	Plateau-Mont-Royal	616 704,78 \$
GDI Services (Québec) S.E.C	Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	605 554,70 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 15 h 56, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement des membres du conseil, reporte l'adoption de l'article sous étude à une phase ultérieure, afin de permettre au conseiller Jean-François Parenteau, responsable du dossier au comité exécutif, qui n'est pas présent dans la salle du conseil, de répondre aux questions soulevées par la conseillère Christine Black et le conseiller Benoit Langevin.

**CM20 0145**

**Approuver un projet de convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2020, pour une somme maximale de 940 000 \$, exempte de taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020 par sa résolution CE20 0133;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de partenariat entre la Corporation de l'École Polytechnique et la Ville de Montréal pour la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2020, pour une somme maximale de 940 000 \$, exempte de taxes;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208696001

---

#### CM20 0146

**Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 1 104 510,44 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 226 551,26 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0171;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Incorporated Canada (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 1 104 510,44 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Incorporated Canada (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 226 551,26 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le Directeur des solutions numériques du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1197655011

---

#### CM20 0147

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse - Dépense totale de 7 838 677,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 403919 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0174;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 998 819,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403919;
- 2- d'autoriser une dépense de 699 881,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 139 976,39 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197231076

---

#### **CM20 0148**

**Accorder un contrat à Groupe DCR (9282-0786 Québec inc), pour des travaux de rénovation dans le bâtiment du théâtre Outremont, situé au 1248 av. Bernard Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 755 155,24 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15471 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0175;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe DCR (9282-0786 Québec inc), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de rénovation intérieurs, dont l'éclairage public, l'insonorisation, le ragréage architectural, la mise en conformité aux normes de sécurité et codes du bâtiment, dans le bâtiment du théâtre Outremont, situé au 1248 avenue Bernard Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 593 675,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15471;
- 2- d'autoriser une dépense de 118 735,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 42 744,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1208750001

---

À 15 h 57, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM20 0149

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9058656 Canada inc., un terrain vacant constitué du lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 219,7 mètres carrés, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour des fins d'utilités publiques, pour la somme de 191 811,87 \$, taxes incluses - Verser au registre du domaine public comme rue le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0178;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9058656 Canada inc. pour des fins d'utilités publiques, un terrain vacant, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué du lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 191 811,87 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser au registre du domaine public comme rue le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.06 1195840004

---

#### CM20 0150

**Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., à des fins d'agrandissement, un terrain constitué du lot 6 243 956 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 211,6 mètres carrés, situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0179;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., à des fins d'agrandissement, un terrain vacant constitué du lot 6 243 956 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel est situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière, d'une superficie de 211,6 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1176037005

---

**CM20 0151**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, un volume en tréfonds d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 258 mètres carrés, pour la somme de 335 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 6 284 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0180;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Roccabella inc., un volume en tréfonds d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, constitué du lot 6 284 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 258 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le prix de 335 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2- de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 6 284 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.08 1186037017

---

**CM20 0152**

**Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques ainsi que d'une servitude temporaire de passage sur une partie des lots 2 090 369 et 1 678 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0181;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques ainsi que d'une servitude temporaire de passage sur une partie des lots 2 090 369 et 1 678 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 91 600 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

- 5- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1186462003

---

#### **CM20 0153**

**Accorder un soutien financier non-récurrent de 1 830 020 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0186;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 830 020 \$ à la SOVERDI pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2020, dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1198176001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0154**

**Accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à l'organisme Récolte, pour initier le projet du système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0188;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à l'organisme Récolte, pour initier le projet du système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada;

- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.11 1208047001

---

#### **CM20 0155**

**Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Nuit Blanche à Montréal inc., pour le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit Blanche à Montréal 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0189;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 200 000 \$ à Nuit blanche à Montréal inc., pour le financement des partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.12 1191508007

---

#### **CM20 0156**

**Accorder un soutien financier de 600 000\$ et un soutien technique estimé à 310 000 \$ à l'organisme Festival Montréal en Lumière inc., pour la 21<sup>e</sup> édition de Montréal en Lumière 2020 / Approuver un projet de convention de soutien financier et un projet de convention de soutien technique à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0190;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ à l'organisme Festival Montréal en Lumière inc., pour la 21<sup>e</sup> édition du Festival Montréal en Lumière 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.13 1191508005

---

### CM20 0157

**Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'organisme Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour la 49<sup>e</sup> édition du Festival du nouveau cinéma 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0191;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 180 000 \$ à Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour la 49<sup>e</sup> édition du Festival du nouveau cinéma 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1207209001

---

### CM20 0158

**Accorder un contrat à USD Global inc. pour le service de réparation de bacs roulants, pour une période de deux ans - Dépense totale de 448 954,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17955 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0218;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire USD Global inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de deux ans, du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2022, le contrat pour le service de réparation de bacs roulants, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 448 954,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17955;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1208554001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0159**

**Autoriser une dépense additionnelle de 162 241,22 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la structure CN au-dessus du boulevard Lacordaire situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du contrat accordé au Canadien National (CM18 0970), majorant ainsi le montant total du contrat de 565 975,94 \$ à 728 217,16 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0219;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 162 241,22 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la structure CN au-dessus du boulevard Lacordaire, situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Canadien National (CN) (CM18 0970), majorant ainsi le montant total du contrat de 565 975,94 \$ à 728 217,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1197091005

---

#### **CM20 0160**

**Conclure une entente-cadre avec Ethnoscop inc. pour des services professionnels en archéologie dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel, lots A et B - Dépense totale de 615 708,02 \$, taxes et contingences incluses - Appels d'offres public 19-17888 (un seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0227;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois, par laquelle Ethnoscop inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en archéologie, pour une somme maximale de 615 708,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17888;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'urbanisme et de la mobilité, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1196086001

---

**CM20 0161**

**Approuver l'entente subsidiaire entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos au-dessus de l'autoroute 13 et de deux murs de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 15-12) / Autoriser à cette fin une dépense de 980 902,31 \$, taxes et incidences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0231;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des transports du Québec (MTQ) pour la réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos au-dessus de l'autoroute 13 et de deux murs de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 963 656,06 \$, taxes incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1197000004

---

**CM20 0162**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Espace Végo inc. pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, deux espaces situés au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale de 446,5 mètres carrés, à des fins d'exploitation de services de restauration, pour un loyer total de 723 537,89 \$, excluant les taxes / Accepter un dépôt de sécurité de 5 000 \$, qui devra être remboursé à la fin du bail**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0237;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Espace Végo inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, deux espaces situés au Biodôme et au Planétarium Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 446,50 mètres carrés, à des fins d'exploitation de services de restauration, pour une recette totale estimée à 723 537,89 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'accepter un dépôt de sécurité de 5 000 \$, excluant les taxes, qui sera remis à la fin du bail;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1205323001

**CM20 0163**

**Accorder un contrat de gré à gré à Landscape Architecture Corp. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises, pour une somme maximale de 107 000 \$, taxes incluses, selon le taux de change en cours**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0238;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 000 \$, taxes incluses, selon le taux de change en cours;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1193815006

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0164**

**Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 - Dépense totale de 379 123,40 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 88 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020 par sa résolution CE20 0147;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2020-2021 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 379 123,40 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 88 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1194784007

---

**CM20 0165**

**Accepter une contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'un montant de 5 179 084 \$, taxes non applicables, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal / Autoriser une dépense d'un montant de 5 940 599 \$, taxes non applicables, soit 4 948 067 \$ pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM et 992 532 \$ pour les coûts des ressources contractuelles et pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0192;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accepter une contribution d'un montant de 5 179 084\$ (taxes non applicables) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), afin d'assumer le coût des ressources de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 \$, soit 4 948 067 \$ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM, et 992 532 \$ (nette de ristourne) pour les coûts des ressources contractuelles et pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux 2018-2023 dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.02 1197971001

**CM20 0166**

**Adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment dont la hauteur excède les limites prévues au plan intitulé « Plan des hauteurs et surhauteurs », joint à l'annexe A de la résolution**

Attendu que le conseil de la ville a déposé un avis de motion et adopté un projet de règlement enclenchant le processus de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) notamment en ce qui concerne les hauteurs maximales permises dans un secteur de l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que le conseil de la ville a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire limitant la hauteur des nouvelles constructions et des agrandissements de bâtiments;

Attendu que la réalisation d'un projet de construction conforme au Règlement d'urbanisme en vigueur risque de compromettre les nouvelles dispositions de hauteurs du plan d'urbanisme;

Attendu que jusqu'à ce que le Règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur pour la période nécessaire à ce que la réglementation d'urbanisme applicable reflète les modifications proposées au plan d'urbanisme, une résolution de contrôle intérimaire peut être adoptée afin de restreindre temporairement les dispositions relatives aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments visés par la présente résolution;

Vu les articles 109 à 109.5, 110.4, 111, 112 et 112.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu les articles 88 et 130.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0205;

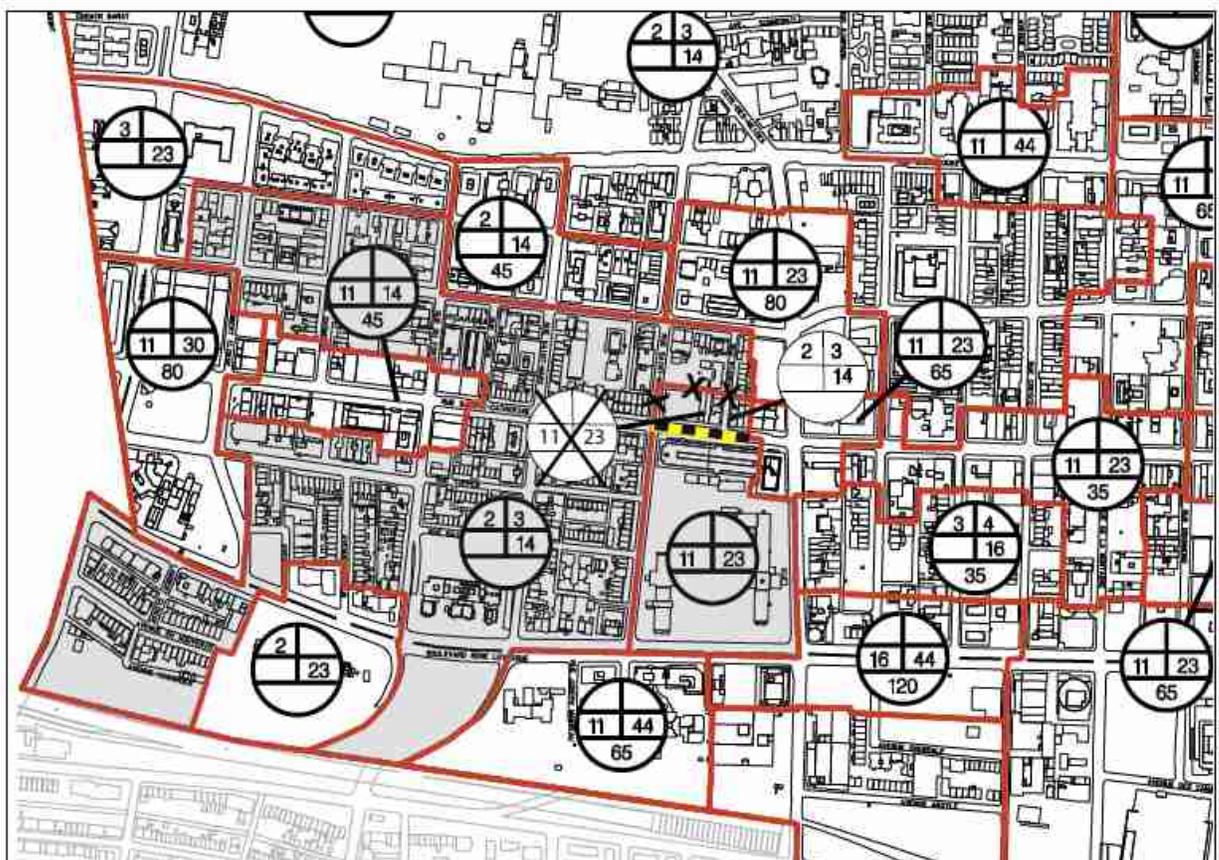
Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction et tout agrandissement d'un bâtiment sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- de permettre, malgré ce qui précède, toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment dont la hauteur n'excède pas celle indiquée sur la carte intitulée « Plan des hauteurs et surhauteurs », jointe en annexe A à la présente résolution;
- 3- de prévoir que la présente résolution s'applique uniquement aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

ANNEXE A  
PLAN INTITULÉ « PLAN DES HAUTEURS ET SURHAUTEURS »



Annexe A- Plan des hauteurs et surhauteurs


  
 Nouvelle limite  
 Limite retirée

Ville-Marie  
**Montréal** 

Dossier : 1187400005  
 6 juillet 2018

Adopté à l'unanimité.

30.03 1187400005

**CM20 0167**

**Approuver la reconduction du projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, situés sur les artères commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0239;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, situés sur les artères commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.04 1208046001

---

**CM20 0168**

**Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2020**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0242;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2020 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380).

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948).

**Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Projet de Politique montréalaise pour l'action communautaire;
- Analyse des modèles en place dans d'autres villes qui offrent le droit de vote à des résident.e.s permanent.e.s.(mandat confié par le comité exécutif, dans sa réponse à la recommandation 5 de l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CiM) portant sur la participation des Montréalais.es issu.es de la diversité à la vie municipale) (CE19 1449);
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268).

**Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Étude du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (CG19 0486);
- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017).

**Commission sur l'examen des contrats**

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082);
- De concert avec le Bureau de l'inspecteur général (BIG), revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082) et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115).

**Commission sur les finances et l'administration**

- Consultations prébudgétaires 2021;
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019;
- Budgets de fonctionnement 2021 et Programme triennal d'immobilisations 2021-2023;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290).

**Commission sur l'inspecteur général**

- Étude des rapports de l'inspectrice générale.

**Commission de la présidence du conseil**

- Bilan 2019 des activités des commissions permanentes;
- Bilan 2019 du Bureau de la présidence du conseil;
- 33<sup>e</sup> édition de la simulation du Jeune conseil de Montréal : présentation des règlements débattus et adoptés par les jeunes;
- Rapport 2019 du conseiller à l'éthique pour les personnes élues et le personnel de cabinet.

**Commission sur le transport et les travaux publics**

- Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable;
- Augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (CM19 0475).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.05 1204320001

---

**CM20 0169**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1190025008

---

**CM20 0170**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial (15-083)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial (15-083) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1197796009

---

**CM20 0171**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1198146003

---

**CM20 0172**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1192968010

---

**CM20 0173**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1198146004

---

**CM20 0174**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1198146005

---

**CM20 0175**

**Avis de motion et dépôt - Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs dans l'arrondissement de Ville-Marie**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs dans l'arrondissement de Ville-Marie », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1187400005

---

**CM20 0176**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1196194003

---

**CM20 0177**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038)**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1204184001

---

**CM20 0178**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1208423001

---

**CM20 0179**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.11 1206705001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0180**

##### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) à l'assemblée du conseil municipal du 27 janvier 2020 par sa résolution CM20 0080;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 27 janvier 2020 par sa résolution CM20 0080;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020, par sa résolution CE20 0022;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1198480014

---

#### *Règlement 18-020-2*

#### **CM20 0181**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts à l'assemblée du conseil municipal du 27 janvier 2020 par sa résolution CM20 0081;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts » à l'assemblée du conseil municipal du 27 janvier 2020 par sa résolution CM20 0081;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020, par sa résolution CE20 0077;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du réseau de corridors verts », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1186689004

*Règlement 20-003*

---

**CM20 0182**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » / Tenue d'une consultation publique**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre le boulevard de Maisonneuve, l'axe de la rue Tupper, la rue du Fort et la rue Guy, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre le boulevard de Maisonneuve, l'axe de la rue Tupper, la rue du Fort et la rue Guy;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1187400005

*Règlement P-04-047-207*

---

**CM20 0183**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 2310, rue Sainte-Catherine Est (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 2310, rue Sainte-Catherine Est (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 10 décembre 2019, par sa résolution CA19 240587;

Vu la résolution CA19 240587 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie à sa séance du 10 décembre 2019, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 janvier 2020 à 17 h 30, à la mairie de l'arrondissement située au 800, boulevard De Maisonneuve est, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0201;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », en retirant le bâtiment situé au 805, rue Fullum, lot 5 015 274 (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) de la section « les lieux de culte » de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » incluse à la partie II des documents d'arrondissements du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), et en l'intégrant à la section « Les habitations » de cette même liste.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1196255014

*Règlement 04-047-208*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 et 46.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0184**

**Renommer « rue des Petits-Chars » une partie du boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0260;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « rue des Petits-Chars » la voie parallèle au boulevard Henri-Bourassa Est et portant le même nom, située entre l'avenue Millen et la rue Saint-Hubert, et se trouvant sur une partie des lots 1 998 941, 1 998 942 et 1 998 943 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.01 1204521002

---

**CM20 0185**

**Nommer la rue Yvette-Brillon / Renommer « rue Yvette-Brillon » une partie de la rue de Port-Royal Ouest / Nommer le prolongement de la rue Elzéar-Soucy, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0261;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer « rue Yvette-Brillon » la rue formant une boucle au sud-ouest du boulevard de l'Acadie et constituée du lot numéro 1 490 519 et d'une partie du lot numéro 6 085 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- de renommer « rue Yvette-Brillon » la partie de la rue de Port-Royal Ouest située entre le boulevard de l'Acadie et la rue Birnam et constituée du lot numéro 2 422 626 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- de nommer le prolongement de la rue Elzéar-Soucy situé au sud-est de la rue Sauvé Ouest et constitué d'une partie du lot numéro 6 085 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Le tout comme indiqué sur le plan joint au dossier.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.02 1204521001

---

**CM20 0186**

**Nomination d'un membre et d'une vice-présidente au Conseil du patrimoine de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020 par sa résolution CE20 0150;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Audrey Monty, architecte spécialisée en développement durable, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, jusqu'au 24 septembre 2021;
- 2- de nommer Mme Cécile Baird, architecte et designer urbain, à titre de vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal, pour une période de 3 ans;
- 3- de remercier Mme Alena Prochazka, membre sortante, pour sa contribution au Conseil du patrimoine de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.01 1200132001

---

À 16 h 29, le leader de la majorité, M. François Limoges, réitère le report de l'article 51.02 à 20 h 30 afin de l'étudier en présence d'invités attendus à cet effet.

---

**CM20 0187**

**Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Christine Gosselin à titre de membre à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de Mme Micheline Rouleau;
- Mme Stephanie Watt à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de Mme Sue Montgomery;
- M. Jérôme Normand à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. Luc Gagnon;
- Mme Marie-Josée Parent à titre de membre à la Commission de la présidence du conseil, en remplacement de Mme Sue Montgomery;
- Mme Lisa Christensen à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de M. François W. Croteau.

Adopté à l'unanimité.

51.03

---

**CM20 0188****Motion de l'opposition officielle pour empêcher la prolifération des trottinettes à Montréal et privilégier BIXI dans toute nouvelle offre de système de vélo électrique**

Attendu que le 19 juin 2019, le ministre des Transports du Québec a adopté l'arrêté ministériel numéro 2019-12 qui autorise, sur le territoire des villes de Montréal et Westmount, la mise en Suvre du projet-pilote relatif aux trottinettes électriques en location libre-service pour une période de trois ans;

Attendu qu'en prévision de l'arrivée des trottinettes en libre-service sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté, au printemps 2019, le Règlement sur les véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026-1), « un des plus sévères au monde », selon l'administration, pour encadrer leur utilisation;

Attendu que devant les nombreux débordements qui ont suivi l'arrivée des trottinettes en libre-service en août 2019, la Ville de Montréal a dû réviser et durcir son règlement;

Attendu que les règles concernant le stationnement des trottinettes n'ont pas été suivies, tel que l'a rappelé en septembre 2019 le responsable de la mobilité au comité exécutif, et que les trottinettes ont proliféré dans l'espace public au point où certains engins ont été retrouvés dans le métro et dans le canal de Lachine;

Attendu que les vélos et les trottinettes sans ancrage posent un problème de sécurité publique à travers le monde et ont été la cause d'accidents avec morts ou blessés dans certaines villes;

Attendu que, malgré l'obligation en vertu du Code de la sécurité routière de porter un casque lors de l'utilisation de vélos et trottinettes électriques, plusieurs utilisateurs n'en portent pas;

Attendu que plus de 1 700 utilisateurs de vélos JUMP ont reçu des avertissements directement de l'entreprise pour les avoir mal verrouillés suite à l'utilisation;

Attendu que la fabrication des trottinettes et leur transport ont un impact environnemental certain, que leur durée de vie est très faible et donc qu'elles ne constituent en rien un ajout écologique à nos modes de transport;

Attendu que les déplacements en trottinettes se substituent majoritairement au transport à vélo, à pied et au transport en commun et que le trajet moyen en trottinette est de 1,5 km;

Attendu que Montréal offre déjà un réseau de vélos en libre-service, BIXI MONTRÉAL (« BIXI »), qui a connu une hausse de 70 % du nombre de déplacements en quatre ans, en plus d'une augmentation significative de ses abonnements et de ses membres actifs d'année en année;

Attendu que BIXI a mis en place un projet pilote de BIXI électrique du 26 août au 15 novembre 2019 et que le déploiement de ce service s'accélérera dans les prochaines années;

Attendu qu'en 2019, une entente de gestion prévoyant un financement de 46 M\$ sur 10 ans a été signée entre la Ville de Montréal et BIXI;

Attendu que ladite entente de gestion reconnaît l'expertise acquise par BIXI dans la gestion d'un système de transport libre-service et identifie BIXI comme un partenaire privilégié dans le domaine de la bicyclette électrique;

Attendu que BIXI est une entreprise locale, contrairement aux autres fournisseurs de vélos et trottinettes en libre-service que sont Lime, Jump ou Bird, et qu'il est dans l'intérêt de tous les Montréalais que la Ville favorise les entreprises locales;

Attendu que plusieurs villes et états ont interdit la location de trottinettes et/ou de vélos électriques en libre-service, tels que l'État de New York, Milwaukee, Bordeaux ou San Francisco;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Langevin

que la Ville de Montréal :

- 1 - ne donne pas suite au projet pilote de 2019 autorisant les trottinettes électriques à circuler sur les chemins publics;
- 2 - modifie ses règlements afin d'interdire l'utilisation de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;
- 3 - privilégie BIXI en matière d'offre de service dans le domaine du vélo, incluant la bicyclette électrique, gyropode ou tout autre moyen de transport de ce type;

4 - offre sa pleine collaboration à BIXI pour l'aider à élargir son offre de services avec les vélos électriques.

---

Un débat s'engage.

---

À 16 h 50, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

---

Le débat se poursuit.

---

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, exerce le droit de réplique.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda et Hénault (20)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Deschamps, Zarac, Rapanà, Montgomery et Fumagalli (38)

**Résultat:** En faveur : 20  
Contre : 38

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

---

À 17 h 06, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 24 février 2020  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 24 février 2020, 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de Ville  
Édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Alan DeSousa, M. Francesco Miele et M. Aref Salem.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Jérôme Normand et M. Marvin Rotrand.

**ABSENCES SANS MOTIFS AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Manon Barbe et M. Jean-François Parenteau.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong souhaite un bon retour à tous et déclare la séance ouverte.

---

## 1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Gaétan Roberge	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Projet de condos de Devimco dans l'arrondissement de Ville-Marie – Souhaite que le projet inclut du logement social, et ce, avant l'émission du permis de construction
M. François Picard	M. Benoit Dorais	Discrimination systémique – Propose la création d'un indice de disparité des chances d'embauche en fonction de l'appartenance à un groupe / Comment mesurer un préjudice appréciable dans un processus d'embauche ?
Mme Sylvie Lalonde	M. Robert Beaudry	Démolition d'un immeuble dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Demande un moratoire sur la spéculation immobilière et les « rénovictions » / Souhaite que l'Administration puisse mettre un frein à ces pratiques <b>Dépôt de document</b>
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Compte de taxes municipales - Déploire le changement annuel du numéro de référence apparaissant sur le compte de taxes / Souhaite un arrangement spécial en raison d'intérêts qui se sont accumulés lors d'une erreur de paiement de taxes municipales
M. Jean Poulin	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Aimerait l'assurance que des logements sociaux soient développés dans la phase 1 du projet de revitalisation du site de Radio-Canada / Est-ce que l'entente d'inclusion négociée avec le promoteur sera rendue publique ?
M. Lindsay Morrison	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Fusion des postes de quartier 9 et 11 et impacts dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Aurait souhaité une consultation publique en amont / Aimerait savoir quelles seront les mesures pour assurer l'accessibilité aux policiers
M. Claude Dionne	Mme Valérie Plante	Est-ce que la Ville fait une différence entre le centre-ville et les quartiers centraux / Qu'advient-il du terrain situé près des portes Sainte-Marie et est-ce qu'un projet immobilier comprenant du logement social est prévu ?
M. Gilles Dubé	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Revitalisation du site de Radio-Canada – Souhaite une confirmation à l'effet que le projet comprendrait 270 condos, 600 logements sociaux et 400 logements abordables / Demande l'échéancier du projet
M. Alexander Montaganano	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Fusion des postes de quartier 9 et 11 et impacts dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Souhaite des explications sur les motifs de cette fusion / Exprime des préoccupations quant à la présence policière qui pourrait diminuer dans ces secteurs

À 19 h 35, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

M. Éric Michaud	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Demande à la Ville de surseoir à la vente du terrain de l'hôpital Montréal pour enfants afin d'inclure des logements sociaux / Demande que la Ville impose certaines conditions lors de la vente du terrain, notamment en matière de zonage
M. Jean Duval	M. Abdelhaq Sari	Demande au conseiller Abdelhaq Sari de témoigner en sa faveur à l'effet qu'il n'a pas proféré de menaces au Directeur du SPVM / Sollicite l'aide de la Ville de Montréal afin que l'UPAC intervienne dans ses poursuites légales
M. Charles Montpetit	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Dépôt du rapport : « Consultation publique sur le contrôle des circulaires. Rapport et recommandations » - À quel moment ce rapport sera-t-il déposé et quel est l'échéancier pour que la recommandation concernant la distribution des circulaires aux seuls citoyens qui l'autorisent soit mise de l'avant / Commentaires sur les enjeux socio-économiques en lien avec les impacts environnementaux de la distribution des circulaires, et les possibles pertes d'emplois

À 19 h 52, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Aimerait savoir comment retracer la dépense de 153 M\$, prévue pour le logement abordable, sur son compte de taxes / Aimerait un compte de taxes plus détaillé
M. Santiago Risso	Mme Magda Popeanu	Demande l'état d'avancement des travaux de la Commission sur la culture en ce qui a trait aux quartiers culturels / Commentaires sur les organismes qui travaillent déjà sur le terrain dans ce dossier
M. Ethan Burg	Mme Valérie Plante	Demande l'appui de la Ville en faveur du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires
M. Patrick Pelletier	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Distribution des circulaires – Est-ce que la Ville va rencontrer des groupes environnementaux tels qu'Équiterre, Greenpeace et la Fondation David Suzuki, comme elle l'a fait avec Groupe Transcontinental ? / Quelle est l'influence du gouvernement provincial dans ce dossier

À 20 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

M. Denis Kemp	Mme Nathalie Goulet	Consultation sur le loisir public montréalais - Aimerait savoir où en est l'étude des recommandations et l'échéancier prévu pour le renouvellement de l'offre du loisir montréalais ? / S'informe sur les priorités de l'Administration et le rôle des arrondissements dans ce dossier ?
---------------	---------------------	--

M. Klaus Scherubel	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Déploiement du réseau 5G à Montréal - Quelle est l'orientation de la Ville de Montréal dans ce dossier ? / Exprime ses préoccupations au niveau de la santé publique dans un contexte de déploiement de cette technologie
M. David Millar	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Interdiction des sacs de plastique à usage unique – Aimerais des explications à l'effet que l'interdiction ne s'applique pas à tous les sacs de plastique / Suggère la réduction à la source lorsqu'il est question de l'utilisation des sacs de plastique
M. Lucien Pigeon	Mme Laurence Lavigne Lalonde	Formule ses préoccupations en matière de transition écologique et aimerait un échancier concernant le Plan Climat de l'Administration d'ici la fin de 2020 <b>Dépôt de document</b>
M. Mario F. Paquet	Mme Émilie Thuillier	Plan d'action du climat sonore d'Aéroport de Montréal – Souhaite que le conseil municipal adopte une résolution pour la création d'un poste d'Ombudsman indépendant de niveau fédéral / Suggère la création d'un observatoire sur le bruit
M. Cédric Michaud	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Aimerait que des constats d'infractions soient émis à ceux qui contreviennent à la réglementation sur la distribution d'articles publicitaires / S'informe sur la façon de faire avec les entreprises ?
Mme Lyne Dessureault	Me Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Lecture et dépôt d'une lettre concernant les différentes étapes vécues dans le problème des refoulements d'égouts, rue Cadillac, dans l'arrondissement de Mercier- Hochelaga-Maisonneuve <b>Dépôt de document</b>
M. Hugues Poitras	M. Sylvain Ouellet	Refoulements d'égouts dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga- Maisonneuve – Déplore que les lettres adressées aux résidents de la rue Cadillac soient signées par un technicien

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 40. Elle remercie les 2 personnes s'identifiant comme femmes et les 22 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leur question et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

\* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

---

À 20 h 40, le conseil reprend ses travaux et tel que convenu en début d'assemblée, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 51.02.

**CM20 0189****Nominations de membres au Conseil interculturel de Montréal (CIM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0199;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de nommer à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal, pour un mandat de trois ans se terminant en février 2023, les personnes suivantes :

- Madame Idil Issa, en remplacement de Madame Wafa Al-Hamed;
- Monsieur Rémy-Paulin Twahirwa, en remplacement de Monsieur Frédéric Dejean.

2 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au sein du Conseil interculturel de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.02 1207968001

---

À 20 h 47, le leader de la majorité rappelle l'article 15.02, tel que convenu.

---

**CM20 0190****Déclaration pour reconnaître l'importance de l'épidémie de typhus de 1847 et souligner les sacrifices et le courage de celles et ceux qui ont été touchés**

Attendu que 100 000 immigrants d'origine irlandaise ont gagné le Canada en 1847 en raison de la Grande Famine en Irlande. Quelque 70 000 Irlandais se sont installés à Montréal, une ville qui ne comptait à l'époque que 50 000 habitants;

Attendu que plusieurs Irlandais souffraient du typhus à leur arrivée à Montréal. Ces personnes avaient pu contracter la maladie sur les bateaux qui les ont conduits à Montréal ou à la station de quarantaine de la Grosse Île, située au milieu du fleuve Saint-Laurent, dans l'archipel de l'Île-aux-Grues;

Attendu que le maire de Montréal de l'époque, John Easton Mills, soucieux de contenir l'épidémie de typhus et de protéger la population de Montréal, a ordonné, au cours du printemps 1847, la construction de baraques de bois dans l'est de Pointe-Saint-Charles, un secteur aussi connu sous l'appellation Goose Village, Victoriatown ou le secteur Bridge-Bonaventure;

Attendu que plus de 6 000 personnes sont mortes des suites du typhus et ont été enterrées dans le secteur est de Pointe-Saint-Charles;

Attendu que de nombreux Montréalais et Montréalaises - francophones et anglophones, membres du clergé et laïques - ont pris soin des malades dans les baraques de bois construites à Pointe-Saint-Charles. Le maire John Easton Mills est d'ailleurs mort après avoir été infecté par le virus en aidant les malades;

Attendu que les restes d'au moins 14 personnes ont été découverts au cours des travaux de construction du Réseau express métropolitain (REM), menés par la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra (CDPQi) et son partenaire, NouvLR;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Sterling Downey

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - reconnaisse officiellement l'importance de l'épidémie de typhus de 1847 dans l'histoire de Montréal et de nombreuses communautés, dont celles d'origine irlandaise qui ont été particulièrement frappées par la maladie;
- 2 - offre à nouveau ses sincères condoléances aux membres de la communauté irlandaise, dont plusieurs comptent parmi leurs descendants des immigrants de la Grande famine irlandaise;
- 3 - souhaite remercier les braves hommes et femmes qui ont porté assistance aux malades au cours de l'épidémie de typhus – les médecins, les infirmières, les prêtres, les membres de la congrégation des Sœurs grises, le maire John Easton Mills, les Premières Nations et les citoyens et citoyennes – et souhaite reconnaître leur courage.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, au conseiller Sterling Downey, à la conseillère Mary Deros et au conseiller Alan DeSousa.

La mairesse de Montréal fait la lecture de la déclaration. Puis, le conseiller Downey souligne le grand soutien de toute la population durant l'épidémie, notamment celui des Premières Nations. La conseillère Deros enchaîne en mentionnant l'emblème montréalais du trèfle à la mémoire de tous ces Irlandais qui sont venus s'installer ici. Finalement, le conseiller DeSousa nous rappelle qu'il faut continuer à être sensibles face à de telles pandémies.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal, la conseillère Deros et les conseillers Downey et DeSousa pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

À 20 h 57, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal, en vertu du 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*, dépose une lettre de la vérificatrice générale qui s'ajoute à l'ordre du jour de la présente séance.

---

## **ARTICLE 7.12**

### **Ajout - Dépôt de l'Audit d'un rapport préélectoral par la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Rapport et constatations**

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, dépose le document intitulé « Audit d'un rapport préélectoral par la vérificatrice générale de la Ville de Montréal – rapport et constatations », et le conseil en prend acte.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, dépose la réponse qu'il transmettra à la vérificatrice générale en lien avec le document en titre.

À 20 h 58, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement des membres du conseil, reporte l'adoption de l'article sous étude à une phase ultérieure, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance.

---

**CM20 0192****Motion de l'opposition officielle visant le déploiement graduel et permanent des caméras portatives au SPVM**

Attendu que, dans une optique d'imputabilité, de responsabilité, de transparence et de renforcement de la confiance du public envers leur service de police, des villes comme New York, Chicago, Los Angeles, Albuquerque, Fort Worth, Oakland et Calgary ont choisi d'implanter les caméras portatives;

Attendu que plusieurs études aux États-Unis font état d'une diminution significative de l'usage de la force dans les interpellations policières et des plaintes associées lorsque les policiers portent des caméras corporelles;

Attendu que le nombre d'interpellations effectuées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a grimpé de 143 % entre 2014 et 2017, alors qu'il n'y a pas eu de hausse notable du nombre d'incidents criminels sur le territoire montréalais;

Attendu que depuis 2010, des rapports sur les pratiques de profilage et d'interpellation ainsi que des plans stratégiques pour contrer le profilage racial se sont succédés au sein du SPVM sans pour autant donner des résultats concluants;

Attendu qu'entre mai 2016 et avril 2017, le SPVM a mis en place un projet pilote visant à équiper ses policiers de caméras portatives;

Attendu que lors du projet pilote, les enquêteurs ont utilisé les enregistrements vidéo pour améliorer les pratiques policières tel que le rapporte le document du SPVM;

Attendu que les résultats du projet pilote montrent que 69 % des patrouilleurs du SPVM reconnaissent que les caméras portatives peuvent être utiles notamment pour renforcer leur témoignage à la cour;

Attendu que le sondage post-projet pilote, présenté dans le rapport du SPVM, a révélé que les citoyens étaient généralement plus satisfaits du service des policiers munis de caméras portatives;

Attendu que le rapport 2019 du projet pilote du SPVM sur les caméras portatives recommandait de ne pas aller de l'avant avec un déploiement, citant entre autres des coûts trop élevés;

Attendu que le rapport 2019 du SPVM a grandement surestimé les coûts de l'implémentation des caméras portatives, notamment sur la question des salaires;

Attendu que l'administration montréalaise s'est basée sur les conclusions du rapport 2019 du SPVM pour ne pas déployer les caméras portatives;

Attendu que depuis la fin du projet pilote du SPVM, la technologie des caméras corporelles et du stockage des données s'est améliorée;

Attendu que les vidéos agissent comme un outil supplémentaire pour compléter les rapports d'événements des policiers, facilitent le partage de la preuve avec les procureurs de la Couronne, améliorent la perception du public sur le rôle des policiers et diminuent les recours vexatoires ou non fondés contre les policiers;

Attendu que les captations vidéo complètes d'une interpellation ou intervention policière permettront non seulement d'aider les citoyens, les policiers, les instances disciplinaires, déontologiques et judiciaires à éclaircir les circonstances d'une interpellation ou d'une intervention, mais aussi d'inciter les victimes d'abus à porter plainte et à remettre en question un comportement discriminatoire d'un policier;

Attendu que le déploiement à grande échelle des caméras portatives permettra de mettre en place une mesure concrète pour contrer le profilage racial au SPVM et rehausser la confiance du public envers le travail des policiers montréalais;

Attendu que le Commissaire à la vie privée du Canada recommande dans un rapport que les organisations qui utilisent les caméras corporelles se dotent de politiques et procédures identifiant les rôles et responsabilités des intervenants, d'un guide de procédures, en plus d'exiger pour l'autorité publique de garder tout contrôle sur les enregistrements afin que la vie privée et les renseignements personnels des citoyens soient respectés;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Mary Deros  
M. Josué Corvil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - implante graduellement et de façon permanente les caméras portatives au SPVM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021;
- 2 - adopte une réglementation stricte sur l'utilisation des caméras portatives afin d'assurer le respect à la vie privée et la protection des renseignements personnels des individus.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Abdelhaq Sari, fait une brève présentation de la motion. Puis, avec le consentement unanime des membres du conseil, il retire la motion conformément à l'article 88, du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, soulève un point d'ordre à l'effet que le conseiller Sari expose en salle du conseil les contenus des échanges préconseil portant sur de possibles amendements plutôt que leur conclusion. Il demande que le conseiller s'exprime sur la finalité de cette motion.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, est d'accord avec le point de vue exprimé par le leader de la majorité. Elle déclare l'article 65.02 retiré et il est

## RÉSOLU

en conséquence

65.02

---

### CM20 0193

#### **Motion de l'opposition officielle dénonçant les intrusions illégales dans des établissements commerciaux situés sur le territoire montréalais**

Attendu que les établissements commerciaux de Montréal sont de plus en plus la cible d'intrusions illégales;

Attendu que le groupe Extinction Rebellion s'est introduit au Salon de l'auto en janvier 2020 et dans divers magasins lors du Vendredi fou 2019 pour manifester;

Attendu que le restaurant Joe Beef et que le détaillant Costco du Marché central ont été la cible de militants végétariens radicaux s'étant introduits illégalement dans leurs établissements pour troubler le bon fonctionnement;

Attendu que les restaurants Manitoba et Vin Mon Lapin ont été la cible de militants végétariens radicaux qui ont vandalisé les installations et intimidé les propriétaires au moyen d'une lettre menaçante;

Attendu que la consommation de viande est un choix individuel;

Attendu que l'industrie de la viande et volaille emploie plus de 12 800 travailleurs et travailleuses au Québec et génère 4,6 milliards de dollars de revenus;

Attendu que le rôle des élus du conseil municipal de la Ville de Montréal est de défendre les lois et règlements promulgués par les institutions légitimes et démocratiques;

Attendu que le droit de manifester est protégé par l'article 2 de la *Charte canadienne des droits et libertés de la personne*;

Attendu que le droit de manifester ne peut justifier des actions illégales telles que se « trouver une propriété privée sans le consentement de son propriétaire » ou le vandalisme;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a dénoncé à l'unanimité les intrusions illégales et le vandalisme commis par des militants sur la propriété privée de producteurs agricoles et de restaurateurs;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - réaffirme le droit de manifester librement dans l'espace public;
- 2 - dénonce les intrusions illégales et le vandalisme commis par des militants sur la propriété privée de restaurateurs et de détaillants montréalais.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle.

M. Perez prend la parole pour faire une mise au point à l'effet que cette motion n'est aucunement un référendum sur les choix alimentaires des citoyens, mais plutôt un rappel de certains principes de base lors de manifestations.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Luc Rabouin

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants :

- d'ajouter après le premier « Attendu » ce qui suit :

« Attendu que récemment, divers établissements commerciaux, dont certains restaurants, ont été la cible de vandalisme, d'intimidation et d'intrusions illégales; »

- de retirer les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> « Attendus »;

- d'ajouter au 9<sup>e</sup> « Attendu », après le mot « illégales », les mots « auprès des commerces et des établissements privés montréalais; », et de retirer les mots « telles que se « trouver une propriété privée sans le consentement de son propriétaire » ou le vandalisme », afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que le droit de manifester ne peut justifier des actions illégales auprès des commerces et des établissements privés montréalais ».

- de retirer au 10<sup>e</sup> « Attendu » les mots « par des militants » afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a dénoncé à l'unanimité les intrusions illégales et le vandalisme commis sur la propriété privée de producteurs agricoles et de restaurateurs; »

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

---

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et mentionne que bien qu'il ne soit pas d'accord avec certaines modifications proposées par l'amendement, il votera en faveur afin que la motion, tel qu'amendée, puisse être adoptée à l'unanimité.

La proposition d'amendement du conseiller Rabouin et du leader de la majorité est agréée.

La présidente du conseil déclare l'article 65.03, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

---

À 21 h 19, le leader de la majorité rappelle les articles 80.01 (20.05), 80.01 (20.06) et 20.01 afin que le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, exerce le droit de réplique.

---

**CM20 0194 (SUITE)**

**Accorder un contrat à Bauval CMM pour la réception et le traitement du roc, du béton et de l'asphalte en provenance des sept écocentres, pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 948 170 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17873 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Bauval CMM, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception et le traitement du roc, du béton et de l'asphalte en provenance des sept écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 948 170 \$, taxes et indexations incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17873 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes et indexations incluses)
Bauval CMM	1	80 990 \$
Bauval CMM	2	90 889 \$
Bauval CMM	3	141 403 \$
Bauval CMM	4	114 177 \$
Bauval CMM	5	188 830 \$
Bauval CMM	6	131 204 \$
Bauval CMM	7	200 676 \$
<b>TOTAL</b>		<b>948 170 \$</b>

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM20 0195 (SUITE)**

**Conclure des ententes-cadres avec Loïselle inc. (2 158 187,45 \$) et Sanexen services environnementaux inc. (703 647 \$), pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 19-17924 (6 soum.) - Montant estimé des ententes : 3 291 109,62 \$, taxes et variations de quantités incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17924;

**Firmes****Montant (taxes incluses)**

Loïselle inc. (7 contrats)

2 158 187,45 \$

Sanexen services environnementaux inc. (1 contrat)

703 647 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 429 275,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à l'unanimité.

1198023004  
80.01 (20.06)

---

**CM20 0196 (SUITE)**

**Exercer l'option de prolongation pour une période de 8 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 novembre 2020 et autoriser une dépense additionnelle de 2 064 067,33 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, dans le cadre des contrats accordés à Services d'entretien Alphanet inc. et GDI Services (Québec) S.E.C (CM18 0394) majorant ainsi le montant total des contrats de 4 396 317,47 \$ à 6 460 384,80 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020 par sa résolution CE20 0129;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 064 067,33 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de 8 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 novembre 2020, dans le cadre des contrats accordés à Services d'entretien Alphanet inc. et GDI Services (Québec) S.E.C (CM18 0394) majorant ainsi le montant total des contrats de 4 396 317,47 \$ à 6 460 384,80 \$, taxes incluses;

<u>Firmes</u>	<u>Arrondissements</u>	<u>Montants</u> (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Ville-Marie	841 807,85 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	Plateau-Mont-Royal	616 704,78 \$
GDI Services (Québec) S.E.C	Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	605 554,70 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207286001

---

À 21 h 23, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 7.12, tel que convenu.

---

## **CM20 0191 (SUITE)**

### **Ajout - Dépôt de l'Audit d'un rapport préélectoral par la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Rapport et constatations**

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, dépose le document intitulé « Audit d'un rapport préélectoral par la vérificatrice général de la Ville de Montréal – rapport et constatations », et le conseil en prend acte.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, dépose la réponse qu'il transmettra à la vérificatrice générale en lien avec le document en titre.

---

Le débat se poursuit.

---

À 21 h 33, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

---

Le débat se poursuit.

---

À 21 h 36, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

---

Le débat se poursuit.

---

---

À 21 h 39, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée

---

---

Cathy Wong  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE